

· ESPRIT ·

Comprendre le monde qui vient



Aux couleurs de la Chine

L'empire du Parti

Séverine Arsène
Jean-Philippe Béja

Le nouveau souverainisme

Judith Geng & Mei Yang
Sebastian Veg

Face à l'épidémie

Catherine Capdeville-Zeng
Justine Rochot

Projet de danger perpétuel – Du fanatisme à la radicalité
La dissidence discrète de Marc Fumaroli
Pour une philosophie de la préhistoire
La controverse Kundera

· ESPRIT ·

Comprendre le monde qui vient

212, rue Saint-Martin, 75003 Paris

www.esprit.presse.fr

Rédaction : 01 48 04 92 90 - redaction@esprit.presse.fr

Ventes et abonnements : 03 80 48 95 45 - abonnement@esprit.presse.fr

Fondée en 1932 par Emmanuel Mounier

Directrice de la rédaction Anne-Lorraine Bujon

Rédactrice en chef Anne Dujin

Rédacteur en chef adjoint Jonathan Chalier

Responsable de la communication Edouard Chignardet

Comité de rédaction

Joseph Bahout, Françoise Benhamou, Hamit Bozarslan, Sylvie Bressler,
Fabienne Brugère, François Crémieux, Carole Desbarats, Élise Domenach,

Thierry Fabre, Michaël Fessel, Antoine Garapon, Joël Hubrecht,

Annick Jamart, Justine Lacroix, Anne Lafont, Manuel Lafont Rapnouil,
Emmanuel Laurentin, Guillaume Le Blanc, Nicolas Léger, Michel Marian,

Marie Mendras, Jean-Claude Monod, Hélène Mugnier,

Véronique Nahoum-Grappe, Bernard Perret, Jean-Pierre Peyroulou,
Jean-Yves Pranchère, Camille Riquier, Jean-Louis Schlegel, Lucile Schmid

Comité d'honneur

Olivier Abel, Dominique Bourg, Jean-Philippe Domecq,

Jean-Pierre Dupuy, Alain Ehrenberg, Jean-Marc Ferry, Nicole Gnesotto,
Dick Howard, Hugues Lagrange, Bernard Manin, Patrick Mignon, Thierry Paquot,

Joël Roman, Olivier Roy, Jean-Loup Thébaud, Irène Théry,

Georges Vigarello, Catherine Wihtol de Wenden, Frédéric Worms

À plusieurs voix

**Le meurtre
de Samuel Paty
et les exigences
des Lumières**

Jean-Yves Pranchère
p. 10

**Apprendre
à refaire société**

Marie Chabbert
p. 13

**Contagieuses,
les personnes
sans domicile ?**

Nicolas Clément
p. 17

**Les soins palliatifs
à l'épreuve de la Covid-19**

*Nicolas Pujol,
Marie-Lorraine de Warren
et Sandrine Marsan*
p. 21

**Limite et distance
au Katammakou**
Dominique Sewane
p. 24

**Royaume-Uni : le pari
risqué de Boris Johnson**

Aurélien Antoine
p. 27

**Les testaments
à nouveau trahis
de Milan Kundera**

Hélène Bourgois
p. 30

Aux couleurs de la Chine

Introduction

*Hamit Bozarslan
et Anne-Lorraine Bujon*
p. 37

**Xi Jinping ou le retour
du totalitarisme**

Jean-Philippe Béja
p. 41

Le pouvoir numérique chinois

Entretien avec Séverine Arsène
p. 55

**La nation chinoise
de Xi Jinping.**

**Quelle communauté
de destin ?**

Judith Geng et Mei Yang
p. 69

**Le statut de Honk Kong
et le néo-souverainisme
en Chine**

Sebastian Veg
p. 77

**La Chine de Xi
face à la Covid-19 :
bottes de cuir
et vieilles dentelles**

Justine Rochot
p. 87

**Les nouveaux *dazibao*.
Représenter la lutte
contre l'épidémie en Chine**

Catherine Capdeville-Zeng
p. 99

Varia

Projet de danger perpétuel

Bertrand Mazabraud

p. 116

Fanatiques, encore un effort pour être radicaux !

Guilhen Antier

p. 125

Marc Fumaroli.

La littérature ou le « bonheur d'admirer »

Cécilia Suzzoni

p. 135

Pour une philosophie critique de la préhistoire

Philippe Grosos

p. 147

Cultures

Poésie / Frédéric Jacques

Temple. Celui qui vient avec le soleil

Catherine Portevin

p. 160

Exposition / Picasso.

Baigneuses et baigneurs

Paloma Hidalgo

p. 163

Théâtre / Le Grand

Inquisiteur, un discours de la servitude

Emmanuelle

Saulnier-Cassia

p. 166

Cinéma / Documentaires

au long cours

Louis Andrieu

p. 168

Livres

p. 171

Brèves

p. 194

Auteurs

p. 204

L'ESPACE DE LA DÉLIBÉRATION

Un soupir de soulagement, qui a pris la forme de scènes de liesse, était audible dans de nombreux endroits du monde, ce samedi 7 novembre 2020, lorsque Joe Biden a été déclaré vainqueur des élections présidentielles américaines, après quatre jours d'incertitude sur l'issue du scrutin. Un soulagement à la mesure de l'inquiétude que suscitait depuis quatre ans la démocratie américaine, dont la victoire de Biden paraît représenter le sauvetage *in extremis*.

Parmi les multiples effets délétères de la présidence Trump figure en bonne place une certaine pratique du pouvoir, dont les deux caractéristiques sont le mépris des institutions et des règles démocratiques d'une part, et l'exacerbation permanente des divisions de la société américaine d'autre part. Il est significatif qu'au moment de prendre la parole après l'annonce de sa victoire, Joe Biden ait eu ces mots : « *Nous sommes peut-être des adversaires, mais nous ne sommes pas ennemis. Nous sommes américains.* » Il s'agissait certes de se présenter en rassembleur d'une société profondément divisée, pour ne pas dire fracturée, entre des visions de l'Amérique aujourd'hui difficilement réconciliables. Il s'agissait aussi d'en finir avec une pratique du politique opposant systématiquement les amis aux ennemis, et substituant à l'idée de conflictualité – qui traverse toujours l'espace public démocratique – celle du combat pur et simple.

On sait que la défaite de Trump ne mettra pas fin aux maux dont il était tout autant le symptôme que la cause. Sur le fonctionnement de la

démocratie en particulier, le soulagement n'interdit pas l'inquiétude. C'est en observant la société américaine que Tocqueville nous a appris que la démocratie ne repose pas seulement sur des institutions et des lois, mais sur des « *mœurs* », au sens où l'entendait Montesquieu : tout un état moral

**Le soulagement
n'interdit pas
l'inquiétude.**

et intellectuel, traduit en habitudes et en croyances partagées, qui sous-tend et nourrit la vitalité des institutions. Or c'est cela que la présidence de Trump a peut-être le plus profondément ébranlé : une certaine conception de

la vie démocratique, qui est au fondement de la démocratie libérale. Dans l'observation qu'en fait Tocqueville, ces mœurs se matérialisent par une large participation à la vie associative et politique qui, parce qu'elle sort l'individu de sa sphère privée et l'inscrit dans des médiations multiples, constitue la meilleure protection contre l'émergence d'un pouvoir autoritaire.

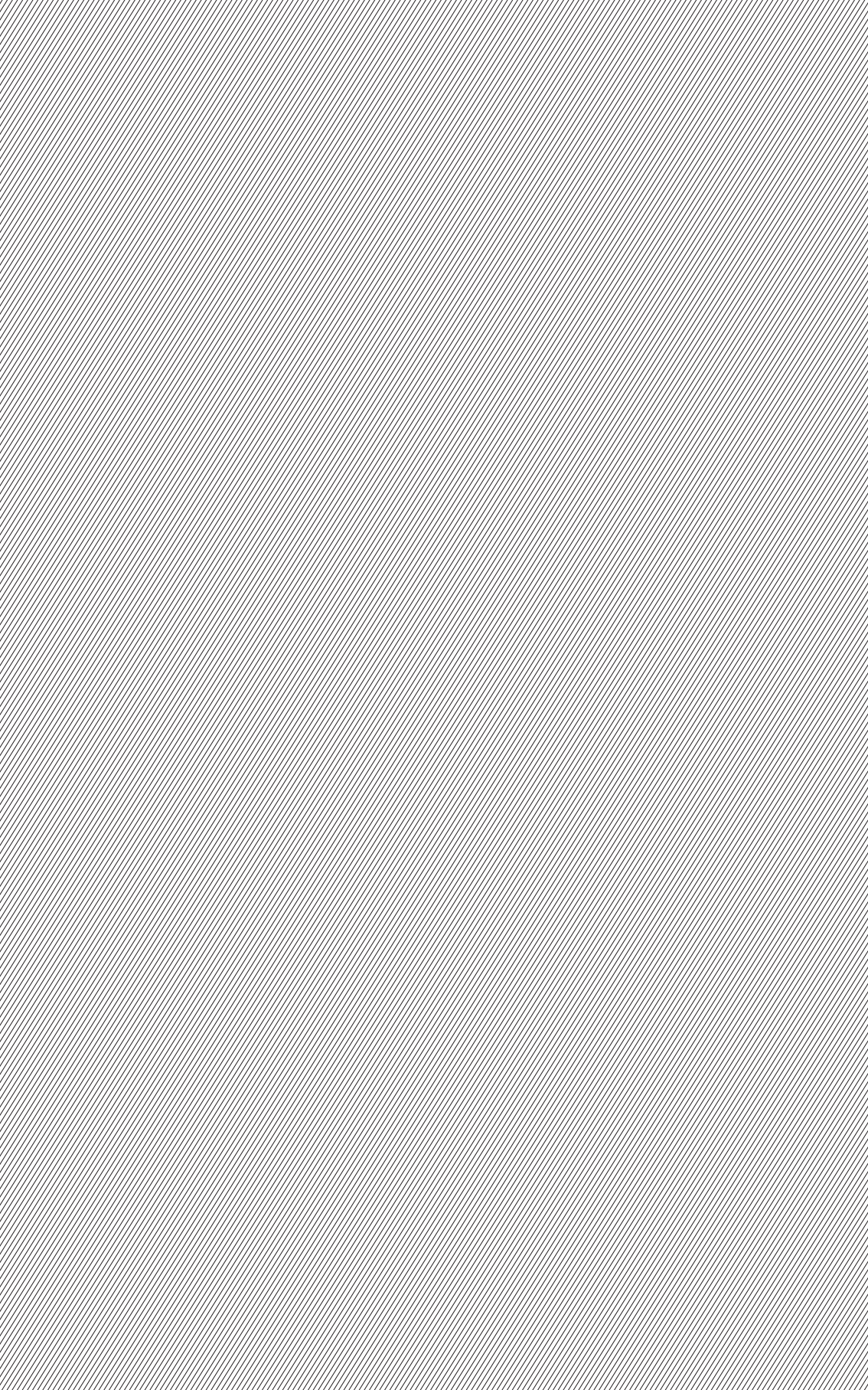
Cela fait des années que cette culture de l'espace public s'érode, aux États-Unis comme ailleurs. Ces derniers n'ont pas l'apanage de la transformation de la politique en spectacle permanent, ni de la confusion croissante entre espaces privé et public à travers les réseaux sociaux. L'immense vague de ressentiment qui a porté Trump au pouvoir déferle sur de nombreux pays, où elle est de nature à permettre l'arrivée de dirigeants peu soucieux de la vie démocratique. Et si Trump a encouragé l'expression d'un autoritarisme décomplexé de la part d'un Poutine, d'un Erdoğan ou d'un Bolsonaro, les sociétés démocratiques n'échappent pas à ces phénomènes. Si les élections américaines nous ont passionnés, elles doivent aussi nous alerter sur la fragilité de nos propres mœurs politiques.

À cet égard, la conjonction d'un climat sécuritaire lié aux attentats terroristes et de la crise sanitaire représente une double épreuve pour notre ethos démocratique déjà fragile, dont on ne peut sous-estimer la difficulté. L'état juridique d'exception devient peu ou prou la norme, au nom de la protection – au demeurant légitime – de notre sécurité collective ou de notre santé. Mais quelles habitudes prenons-nous, quand nous attendons de regarder le discours du président de la République à la télévision pour savoir ce qu'il sera permis ou non de faire le lendemain, tandis que le Parlement se prononce *a posteriori* sur les mesures prises ? Sur un autre plan, n'est-ce pas une certaine conception de la délibération démocratique qui s'affaiblit quand le débat sur ce que sont ou devraient être les « valeurs de la République » tourne à l'affrontement

L'espace de la délibération

entre deux camps devenus ennemis? Plus que jamais, il faut affirmer notre attachement à un espace commun de la participation civique qui fonde notre liberté politique – un espace qui peut, si nous n'y prenons garde, se refermer.

Esprit



À
PLUSIEURS
VOIX

LE MEURTRE DE SAMUEL PATY ET LES EXIGENCES DES LUMIÈRES

Jean-Yves Pranchère

Le terrorisme djihadiste nous soumet à deux obligations qui sont inévitablement en tension l'une avec l'autre. La première obligation est de *faire front* et de ne se soumettre à aucune intimidation, de ne sacrifier aucune des libertés de l'esprit que la terreur veut détruire. C'est pourquoi on ne peut entrer aujourd'hui dans des débats sur la pertinence des caricatures de *Charlie Hebdo* et de leur usage comme matériel pédagogique : ce genre de discussion ne peut pas être mené sous la contrainte d'une menace de mort qui en fausse le sens. Le maintien de la liberté de la discussion oblige à la solidarité inconditionnelle avec ceux qui sont la cible d'une visée meurtrière et dont la liberté d'expression doit être défendue coûte que coûte.

Les assassinats de Nice qui ont fait suite au meurtre de Conflans-Sainte-Honorine ont d'ailleurs montré que les caricatures ne sont qu'un prétexte de la violence terroriste, qui exploite selon ses propres visées l'émotion

sincère que peut susciter chez des personnes pieuses ce qu'elles perçoivent comme un blasphème. À Nice, l'inhumanité du crime a frappé des fidèles fréquentant une cathédrale, alors même que l'Église catholique pratique l'œcuménisme et qu'elle est plus que réservée à l'égard des caricatures qui tournent le sacré en dérision. Mais il est vrai que, pour l'intégriste, les représentations de Dieu que propose l'art chrétien sont tout aussi blasphématoires que les caricatures de *Charlie* : elles violent un interdit religieux. Le fanatique radicalise cette logique : il tient pour une offense toute personne qui n'adhère pas à sa propre vision du religieux.

En France, la stratégie djihadiste vise à polariser non-musulmans et musulmans dans une hostilité réciproque et radicale, de manière à gagner les musulmans en les empêchant d'adhérer aux principes d'une société laïque où ils pourraient trouver les voies heureuses d'une foi tolérante. Le but de la violence n'est pas de conquérir le pays, mais de s'opposer à la constitution d'un islam ajusté à la laïcité. Pour cela, il faut convaincre les non-musulmans que les musulmans doivent être traités, non en concitoyens, mais en ennemis au moins potentiels. Et il faut faire en sorte que les musulmans en viennent à croire qu'ils sont placés devant une alternative qui serait : ou bien trahir l'islam, ou bien rejoindre le camp

islamiste. Cette alternative folle est aussi celle que veulent imposer des politiciens islamistes moins radicaux, comme Erdoğan, qui cherchent à s'approprier l'indignation d'une part du monde musulman devant des images. La surenchère dans l'horreur permet aux djihadistes de contrer cette appropriation, en obligeant ceux qui reculent devant la violence extrême à se trouver dans la position difficilement tenable de devoir exprimer leur soutien à la France qu'ils appellent à boycotter.

Nous ne pouvons pas faire taire nos désaccords et nos perplexités sous prétexte que le « salut public » exigerait un unanimité des esprits.

Nous sommes ainsi conduits devant une deuxième obligation : celle de penser *politiquement*, c'est-à-dire aussi stratégiquement, afin de déjouer une stratégie consciente d'elle-même. Beaucoup d'experts mettent en garde contre le piège de la polarisation tendu par les djihadistes. À l'obligation de faire front s'ajoute ainsi celle de ne pas mettre fin à la dispute démocratique, qui est un des ressorts de l'espace social de la raison publique. Nous ne pouvons pas faire taire nos désaccords et nos perplexités sous prétexte que

le « salut public » exigerait un unanimité des esprits. La défense de l'État de droit démocratique contre un terrorisme qui attaque les droits de l'homme en attaquant la liberté d'expression ne peut pas consister à rabaisser l'État de droit tout en répétant les rengaines qui font des droits de l'homme la source de tous les maux. Dans le contexte présent, la répétition de ces rengaines revient à reproduire l'inversion des rôles qui consiste à accuser la victime d'être coupable de l'agression qu'elle subit. Ceux qui dénoncent à l'aveuglette un « islamo-gauchisme » en partie réel et en partie fantasmé¹, auquel ils reprochent de dédouaner l'islamisme en faisant de celui-ci un pur effet de l'injustice sociale, ne semblent pas se rendre compte qu'ils imitent le procédé du transfert de responsabilités qu'ils dénoncent (parfois à juste titre) chez leurs adversaires : ils font de la démocratie la cause des menées anti-démocratiques qui la prennent pour cible. Ce genre d'analyse nous conduit dans des impasses.

Dans un très bel éditorial de l'Institut Rousseau, en s'appuyant sur son expérience d'enseignant, Frédéric Ménager a souligné la convergence

1 - Voir les mises au point d'Isabelle Kersimon, « *Islamo-gauchisme, islamo-droitisme* » [en ligne], Institut de recherches et d'études sur les radicalités, 24 octobre 2020, et de Bruno Karsenti, « *“Islamo-gauchisme” à l'université* » [en ligne], AEF Info, 26 octobre 2020.

du relativisme débridé et du dogmatisme autoritaire dans un même raisonnement: « Vous n'avez pas le droit de contester et d'offenser *ma* vérité. » Il note à juste titre que, face à cette conviction, un appel abstrait à la « liberté d'expression » risque d'être impuissant, voire retourné en défense de la liberté de Dieudonné ou des négationnistes².

La défense de la République doit tenir un discours républicain, et pas le discours d'un nationalisme libertarien affirmant simultanément le droit absolu des individus et le lien de l'identité nationale au style de liberté qu'implique ce droit absolu. Si la liberté d'expression doit être défendue, c'est parce qu'elle est la condition *sine qua non* de l'existence de l'espace commun de la délibération démocratique et de la pratique collective de la raison publique. L'argument décisif, ici, n'est pas un droit imaginaire de chacun à dire n'importe quelle insanité; il est celui de l'égalité du droit de chacun à participer à une délibération collective qui requiert à la fois la liberté de parole, la protection contre la violence et la non-discrimination.

Si le droit de *Charlie Hebdo* à attaquer sans ménagement les religions doit être garanti sans réserves, c'est parce qu'il est le symétrique du droit qui est

traditionnellement reconnu aux religions de dénoncer les « infidèles » et de les menacer des peines de l'Enfer – une menace où les Lumières du XVIII^e siècle ont vu le noyau du fanatisme. Il faut ici souligner qu'interdire les caricatures de *Charlie* devrait logiquement conduire à imposer une censure des textes sacrés des trois religions monothéistes, puisque ces textes sont remplis de présentations caricaturales et offensantes des incroyants et des croyants des autres religions, présentations assorties de menaces qui, historiquement, ont encouragé toutes sortes de violences.

Samuel Paty n'a pas été assassiné pour avoir exercé sa liberté d'expression, mais pour avoir fait de celle-ci, conformément au programme, un thème d'enseignement. Il a été tué pour avoir exercé son métier de professeur – un métier que les réformes passées et présentes de l'Éducation nationale ont fragilisé, en sacrifiant les exigences des Lumières à celles de la satisfaction des clientes. Il s'est efforcé de former ses élèves à la pratique de l'espace de la raison publique, qui exclut la censure du dicible par des autorités dont les raisons ne sont accessibles qu'à la foi, et qui impose de respecter des normes de vérité et de coexistence partageables par tous. Il faut y insister: ce qui est en jeu, c'est d'abord la diffusion du travail du savoir historique et de la

2 - Frédéric Ménager, « Le désir de loi face à la loi du désir » [en ligne], Institut Rousseau, 22 octobre 2020.

raison critique, qui sont le lieu véritable des Lumières. Kant définissait les Lumières comme « *la libération à l'égard de la superstition* ». Il s'agit là d'une tâche qui concerne tout citoyen, qu'il soit croyant ou incroyant: non pas désinvestir ses convictions, mais *savoir* se rapporter à elles sur un mode *réflexif* – ou, dans les termes de Kant qui voyait là une maxime du « *sens commun* »: « *penser en se mettant à la place de tout autre* ».

APPRENDRE À REFAIRE SOCIÉTÉ

Marie Chabbert

Que sommes-nous en droit d'attendre du procès qui s'est ouvert le 2 septembre 2020? Nous avons tous été victimes des attaques de janvier 2015, chacun à son échelle. Nous connaissons le terrorisme islamiste depuis le 11 septembre 2001, les images de sa violence hantaient déjà nos écrans. Nous en avons même fait l'expérience douloureuse en mars 2012 lors de l'équipée meurtrière de Mohammed Merah. Pourtant, c'est bien la série d'attaques menées par les frères Kouachi et Amedy Coulibaly qui a accéléré notre entrée dans la réalité terroriste. Ce fut l'acte premier de l'inimaginable

devenu envisageable, jusqu'à presque se banaliser cinq ans plus tard. Ce fut aussi le premier attentat d'une longue série liée à la diffusion de caricatures du prophète Mahomet, série qui a abouti, le 16 octobre 2020, au meurtre violent de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie à Conflans-Sainte-Honorine. Ainsi, le procès qui se tient actuellement devant la cour d'assises spéciale de Paris est indéniablement historique, en prise avec une actualité explosive et porteur de nombreuses promesses.

Un procès thérapeutique ?

Fin août déjà, journalistes et sociologues interrogeaient le potentiel thérapeutique de ce procès hors norme, non seulement pour ceux qui, en première ligne il y a cinq ans, se succèdent aujourd'hui à la barre, mais aussi pour notre nation dans son ensemble. Très suivi en France ainsi qu'à l'étranger, l'événement annonçait une catharsis collective et un renforcement durable de la démocratie face à l'obscurantisme; en somme, un premier pas vers l'apaisement d'une nation atteinte dans sa chair.

Depuis l'ouverture du procès, cependant, les espoirs de réconciliation nationale s'amenuisent face à une actualité politique témoignant de fractures toujours plus profondes. Début septembre, les premières réactions

enfiévrées à la réédition des caricatures de Mahomet en une de *Charlie Hebdo* en ont été la preuve, de même, par exemple, que le boycott de Maryam Pougetoux à l'Assemblée nationale quelques semaines plus tard. Mais cela, c'était avant le 25 septembre. Ce jour-là, la violence extrémiste a frappé à nouveau, dans la même rue, pour les mêmes motifs, comme si rien n'avait changé. Puis, à nouveau, à Conflans-Sainte-Honorine, dans une explosion de violence crue, d'un autre âge. Alors que beaucoup espéraient trouver dans la justice un moyen de commencer à guérir du souvenir de janvier 2015, cet espoir a été rapidement éclipsé par une escalade de violence, de haine et de peur. Le juriste rappellera d'ailleurs que la vocation première de la justice n'est pas de guérir mais d'arbitrer : la reconnaissance des victimes et de leur souffrance se fait avant tout au travers de la condamnation d'un crime donné et de ses auteurs.

**C'est comme si les
attaques de janvier 2015
nous avaient fait oublier
comment faire société,
jusqu'à tout simplement
en faire passer l'envie
à certains.**

Nous ne pouvions donc pas raisonnablement attendre de la justice

qu'elle cicatrise toutes nos blessures et mette fin à la violence terroriste. Peut-être faudra-t-il alors se contenter de voir dans le procès des attaques de janvier 2015 un moyen pour les victimes et leurs familles de mettre des mots sur leur traumatisme. Mais il est légitime de se demander ce qu'il en est du processus de deuil de toutes les victimes collatérales du terrorisme islamiste en France. D'où viendra l'apaisement de notre société, sinon de ce procès ? Au fond, c'est comme si les attaques de janvier 2015 nous avaient fait oublier comment faire société, jusqu'à tout simplement en faire passer l'envie à certains.

L'exécutif n'en a, en tout cas, pas fait sa priorité jusqu'à présent ; et c'est compréhensible si l'on considère que la question de l'apaisement se pose habituellement une fois la menace écartée. Ainsi, le procès de Nuremberg entérinait la fin de la barbarie nazie et permettait à un peuple décimé de commencer à se reconstruire. Dans le cas qui nous occupe, pourquoi parler d'apaisement, alors que nous sommes encore dans l'œil du cyclone ?

Début octobre, Emmanuel Macron a d'ailleurs annoncé vouloir s'engager plus activement dans la lutte contre la menace extrémiste, propos qu'il a réitéré après l'assassinat de Samuel Paty. « *La peur va changer de camp* », a asséné le chef de l'État. C'est détourner un peu vite le regard des

forces qui, depuis notre propre espace politico-médiatique, c'est-à-dire au sein même de notre propre « camp », font le jeu du séparatisme en incitant à la division et à l'exclusion de certaines minorités. Comment peut-on encore justifier de remettre l'impératif d'apaisement national à plus tard, alors que les fractures, les frustrations et les fantasmes constituent le premier terreau du séparatisme ?

Lutter contre l'*offre* islamiste, sa propagande bien rodée et ses moyens d'actions insidieux, doit impérativement s'accompagner de la plus grande fermeté vis-à-vis de ce qui, au sein même de notre République, en crée la *demande*. C'est en ce sens, par exemple, que Gérôme Truc exhortait les médias et les politiques français, quelques jours seulement après l'ouverture du procès des attaques de janvier 2015, à arrêter de « *redemander sans cesse aux Français s'ils sont toujours Charlie* » sous peine « *d'attiser des divisions autour du souvenir des attentats*¹ ». Loin de raviver les tensions, ce procès ne devrait-il pas être l'occasion pour notre nation de s'attaquer positivement à ses fractures ?

1 - Gérôme Truc, « "Toujours Charlie?" : pourquoi cette question n'a plus de sens », *Libération*, 7 septembre 2020.

Des citoyens égaux en droits

Naturellement, cela ne se fera pas sans heurts. L'apprentissage de la paix exige bien plus de courage qu'une déclaration de guerre, et la réconciliation plus d'efforts que la haine. Lorsqu'il fut instauré, en 1905, le principe de laïcité était déjà le fruit de tels efforts d'apaisement. Pourtant, on conviendra qu'il n'a pas suffi à endiguer les fractures qui déchirent aujourd'hui notre pays. La laïcité aurait-elle atteint ses limites ? Certainement pas. En revanche, on peut s'étonner du fait qu'un principe omniprésent dans le débat public soit si mal compris et ouvertement dévoyé.

Loin de constituer un impératif de neutralité cantonnant la religion à la sphère privée, la laïcité est avant tout un principe de liberté : liberté de croire ou de ne pas croire, ainsi que d'exercer un culte à partir du moment où l'ordre public est respecté. En France, donc, une jeune femme est en droit de porter un voile lorsqu'elle se présente à l'Assemblée nationale pour y être auditionnée. Si lui refuser ce droit n'est pas condamnable pénalement, il devrait être clair que cela revient à se placer en contradiction avec le principe de laïcité. Entretenir le flou à ce sujet ne fait que nourrir un sentiment d'inégalité, voire d'abandon, de la part des minorités. Il faut que les individus puissent compter sur la République pour reconnaître et faire reconnaître

les droits qui leur sont acquis. C'est là un impératif de cohérence démocratique. Et si certains sont en désaccord avec l'existence de tels droits, alors peut-être leur combat doit être de faire modifier la loi de façon démocratique pour affermir les limites de la liberté d'expression et de conscience.

En attendant, il est intellectuellement malhonnête de la part d'Emmanuel Macron d'affirmer que lutter contre le séparatisme exige que *tout* ce qui est contraire au principe de laïcité soit interdit, s'il ne réagit pas de façon claire à une violation de ce principe commise au sein même de la première institution de notre République. Si une leçon doit être retenue du procès des attaques de janvier 2015, c'est bien que toute violation des libertés garanties par le droit français, à commencer par la liberté d'expression, doit être au moins déclarée inacceptable, sinon condamnée par la justice.

Croire dans le savoir

Mais faire société, ce n'est pas seulement s'assurer que les citoyens sont effectivement égaux en droits. Cela requiert un effort collectif témoignant d'une volonté de coexistence. Or nous sommes, semble-t-il, de moins en moins nombreux à nous montrer prêts à faire cet effort. À l'ère du *clash* permanent, les voix garantes de l'esprit des Lumières, appelant à la réflexion critique plutôt qu'à l'injure, incitant au

respect plutôt qu'à la haine, se font de plus en plus rares².

N'est-il pas légitime de se demander où sont passés les Zola, les Sartre et les Foucault qui ont fait la grandeur de l'esprit français ? Les intellectuels n'ont pas disparu, tant s'en faut. Mais leur voix se perd sur les ondes de médias confidentiels, tandis que des personnalités polémiques deviennent inévitables. Il faut bien reconnaître que la justice passe à côté de sa visée punitive lorsqu'elle impose des amendes légères à l'incitation à la haine, même en cas de récidive. D'entrave, la condamnation menace de devenir trophée, et la haine, un fonds de commerce. Ainsi continue de se banaliser une parole haineuse qui met à mal le lien social.

Face à la banalisation du discours séparatiste, il faut redonner aux Français l'envie et le courage de faire société. Cela passe d'abord par l'intransigeance de nos institutions vis-à-vis de *tous ceux* qui menacent la liberté, l'égalité et la fraternité que notre République s'est donné pour but de protéger et promouvoir. Or, pour cela, la stratégie belliqueuse d'Emmanuel Macron, bien que justifiée, ne suffit pas. Cela demande aussi un effort collectif, un refus de céder à

2 - Dans les départements d'études françaises du monde entier, on parle même d'un "*closing of the French mind*". Voir Sudhir Hazareesingh, *Ce pays qui aime les idées. Histoire d'une passion française*, trad. par Marie-Anne de Béro, Paris, Flammarion, 2015.

la banalité de la haine, qui ne peut se passer d'une démarche d'éducation.

C'est ce qu'a souligné Emmanuel Macron dans son discours d'hommage à Samuel Paty. Alors que les islamistes « se repaissent de l'ignorance. Lui croyait dans le savoir. Eux cultivent la haine de l'autre. Lui voulait sans cesse en voir le visage, découvrir les richesses de l'altérité ». Quel plus bel hommage peut-on rendre à Samuel Paty, quelle meilleure façon de reconnaître l'importance de sa vocation d'enseignant pour notre démocratie que de montrer que c'est par la connaissance que l'obscurantisme sera finalement vaincu ?

Il est temps d'oser soulever à nouveau la question de l'enseignement objectif, neutre et laïque du fait religieux à l'école, seul à même de durablement mettre un frein aux amalgames et aux fantasmes dont se nourrit l'idéologie islamiste. En complément des cours d'enseignement moral et civique, il faut encourager la curiosité bienveillante, apprendre aux générations à venir à respecter l'altérité et à chérir la diversité que le terrorisme islamiste cherche à détruire. À l'image des rescapés de l'attaque de 2015, ne laissons pas la violence terroriste nous cantonner au rôle de la victime. Ayons, collectivement, le courage de ne pas laisser la peur et la haine de l'autre prendre le pas sur la connaissance et l'esprit critique essentiels pour notre démocratie. Ainsi seu-

lement contrerons-nous efficacement les velléités séparatistes qui déchirent notre pays et pourrons-nous dépasser enfin le traumatisme national de janvier 2015.

CONTA- GIEUSES, LES PERSONNES SANS DOMICILE ?

Nicolas Clément

Sur la matinale d'une chaîne d'information en continu, Jean-François Delfraissy, président du Conseil scientifique, mettait récemment en évidence la vulnérabilité plus grande des « précaires » face à l'épidémie de Covid-19. Pour lui, en effet, « le nombre de personnes infectées chez les SDF est de l'ordre de 40 % », contre moins de 5 % dans la population française en général. Et de compléter en insistant sur l'importance variable de la mortalité et de la morbidité selon les niveaux sociaux, et en relevant qu'elle « n'a pas été la même au sud du RER, vers Sceaux, et dans le nord, dans le 9-3 ».

Jean-François Delfraissy parle de « SDF » ; l'animateur reprend le

chiffre au bond et s'exclame « 40 % des sans-abri ! » ; plus tôt dans l'entretien, l'invité avait annoncé son propos en parlant des « précaires et des grands précaires ». Avant d'analyser les chiffres eux-mêmes et de remonter à la source, une étude de Médecins sans frontières (MSF), relevons déjà la confusion des termes. Même si elle est courante pour le grand public, il est très gênant qu'elle soit également commise par le président d'un conseil scientifique qui, ici, ne fait pas exactement montre de la rigueur qu'on pourrait attendre de lui. Certes, les propos sont rapides, et un entretien à la télévision n'offre pas les mêmes conditions, en termes de nuance et de développement, qu'un document écrit dont chaque terme aura été pesé. Il n'empêche : une affirmation de ce genre laisse assimiler « sans-abri », « précaires », « SDF » et même « habitants du 9-3 » ! Ces derniers apprécieront l'amalgame...

De la variété des situations

Le refus du gouvernement de dénombrer les personnes sans domicile fixe est sans doute à l'origine de ces confusions. La dernière enquête à ce sujet date de 2012. Depuis, le paysage de la rue a beaucoup changé, principalement sur deux plans : la part de migrants a très fortement augmenté ; la part des personnes hébergées a, elle aussi, connu une

croissance importante. Si la quantité globale de SDF a été en forte hausse, l'effort public, certes encore insuffisant, a tout de même permis d'en absorber l'essentiel. Telles sont les grandes lignes du problème ; mais les détails en restent inconnus car non mesurés. Malgré de nombreuses interpellations, Julien Denormandie, l'ancien ministre du Logement, n'a pas souhaité lancer de nouvelle étude sur ce sujet. Rien de très étonnant, venant de l'homme qui estimait à cinquante le nombre de SDF en Île-de-France ! Il est pourtant regrettable et étrange de dépenser autant (plusieurs centaines de millions d'euros) tout en refusant de mieux savoir à qui l'on s'adresse, ce qui ne coûterait, aux dires de l'Insee, « que » quelque 500 000 euros. La somme peut paraître élevée, mais elle sera vite amortie si elle permet de mieux connaître les besoins et donc de mieux affecter les dépenses. Emmanuelle Wargon, qui a succédé à Julien Denormandie, a récemment annoncé dans *La Croix* son intention de lancer un nouveau recensement. On ne peut que s'en réjouir. Mais l'Insee estimant à deux ans environ la mise en place d'une telle enquête, il faut espérer que le lancement effectif sera très rapide. Et pour éviter que les chiffres ne soient trop vite obsolètes, il faudrait d'emblée prévoir un mode de réactualisation tous les deux ou trois ans. En attendant, rappelons que les

personnes sans domicile fixe forment un ensemble très composite, qui inclut les personnes en hébergement de longue durée, celles qui sont en hôtel social, celles qui sont en hébergement d'urgence et celles qui vivent vraiment dans la rue ou dans des endroits complètement inappropriés, comme des parkings ou des entrées d'immeuble. Ce sont ces dernières qu'on appelle « sans abri » et leur nombre est très inférieur à celui des SDF. Ainsi, par exemple, le comptage effectué lors des Nuits de la Solidarité recense quelque 3 500 personnes sans abri à Paris. C'est bien sûr beaucoup trop, mais c'est aussi beaucoup moins que les effectifs souvent fantasmés. Alors que le nombre des seules personnes logeant en hôtel social en Île-de-France dépasse les 40 000. Par ailleurs, les statistiques sur les personnes sans domicile, étonnamment, n'incluaient pas jusqu'ici les habitants des bidonvilles, dont la population avoisine pourtant les 20 000 personnes.

Les personnes sans domicile fixe forment un ensemble très composite.

Des chiffres à nuancer

Apprendre à bien nommer et à ne pas mélanger tous les types de situa-

tions est essentiel. Mais il convient aussi de mieux décortiquer les études menées. Celle de MSF est très dense et est publiée en anglais. On peut regretter qu'un document concernant avant tout la France et rédigé par les membres d'unités exclusivement françaises ne s'accompagne pas au moins d'une version en français. Quoi qu'il en soit, l'analyse est à la fois riche et limitée.

Riche parce qu'elle montre l'exposition forte d'une partie des personnes sans domicile à la Covid-19. Limitée parce qu'elle s'est seulement concentrée sur certains de leurs lieux de vie, en oubliant les hôtels et les bidonvilles et en se cantonnant à Paris. L'enseignement principal est que les gymnases, où a été installée en grande urgence une partie des personnes sans abri lors du confinement, sont particulièrement dangereux et nocifs à cause de la promiscuité qui y règne. Là, le taux de séroprévalence est particulièrement élevé et tourne autour de 50 %, alors qu'il n'atteint guère plus de 5 % dans la population générale. Mais cela ne concerne qu'un faible pourcentage de l'ensemble des SDF. À l'inverse, Médecins du monde (MDM) a constaté, à l'issue du confinement, un nombre étonnamment faible de cas de Covid-19 recensés en bidonvilles ; la fréquentation de nombreux « platz » (c'est ainsi qu'en général les Roms roumains appellent

ABONNEZ-VOUS

Ventes et abonnements : 03 80 48 95 45 - abonnement@esprit.presse.fr - www.esprit.presse.fr

100 % NUMÉRIQUE
À DURÉE LIBRE



7,50€/mois

INTÉGRAL
À DURÉE LIBRE



12€/mois

L'indépendance d'ESPRIT, c'est grâce à vous !

Une revue comme *Esprit* garde aujourd'hui toute sa place dans un paysage médiatique où l'information en continu et le besoin de spectacle l'emportent trop souvent sur la réflexion et le recul critiques. Nous vivons une époque de mutations profondes, où les mouvements de colère prospèrent, tandis que la démocratie semble partout fragilisée. Forts de nos convictions humanistes, donnons-nous les moyens de comprendre le monde qui vient !

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Ville : _____ Pays : _____
 Code postal : _____ Courriel : _____
 Je souscris à un abonnement à partir du mois de : _____

Abonnement		Numérique	Intégral
À DURÉE LIBRE	France	7,50 €/mois	12 € / mois
	International	7,50 €/mois	12,85 €/mois
	-25 ans ou demandeurs d'emploi / France	5 €/mois	8 €/mois
	-25 ans ou demandeurs d'emploi / International	5 €/mois	8,85 €/mois
1 AN	France (10 numéros)	84 € <input type="checkbox"/>	130 € <input type="checkbox"/>
	International (10 numéros)	84 € <input type="checkbox"/>	140 € <input type="checkbox"/>
	-25 ans ou demandeurs d'emploi / France (10 numéros)	60 € <input type="checkbox"/>	91 € <input type="checkbox"/>
	-25 ans ou demandeurs d'emploi / International (10 numéros)	60€ <input type="checkbox"/>	101 € <input type="checkbox"/>

Je m'abonne directement sur le site www.esprit.presse.fr en payant par IBAN ou par CB.

Ou je choisis le paiement par chèque dans le cas d'un abonnement d'un an.

Merci d'envoyer votre bulletin d'abonnement à l'adresse suivante :

Esprit - Service relations clients - 12, rue du Cap Vert - 21800 Quétigny

Directrice de la publication
Anne-Lorraine Bujon

Fabrication : TRANSFIRE SARL, F-04250 Turriers, 04 92 55 18 14
www.transfire.com

Création de la maquette originale et illustration de couverture : Ip-3 / Olivier Marty

Publié avec le concours du Centre national du livre

Dépôt légal novembre 2020 – Commission paritaire 0722 D 81899
ISSN 0014 0759 – ISBN 978-2-37234-154-7

n° 470, décembre 2020

Achévé d'imprimer sur les presses de Corlet Imprimeur
ZI, rue Maximilien Vox
Condé-sur-Noireau
14110 Condé-en-Normandie

N° d'impression : 1911.0447



Esprit est membre du réseau des revues européennes *Eurozine* (www.eurozine.com)

© ESPRIT – Sauf pour de courtes citations dans une critique de journal ou de magazine, il est interdit, sans la permission écrite des détenteurs du copyright, de reproduire ou d'utiliser les textes publiés dans cette revue, sous quelque forme que ce soit, par des moyens mécaniques, électroniques ou autres, connus présentement ou qui seraient inventés, y compris la xérogaphie, la photocopie ou l'enregistrement, de même que les systèmes d'informatique.

En application du Code de la propriété intellectuelle, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement, par photocopie ou tout autre moyen, le présent ouvrage sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).